Image not found or type unknown

LITIGE PERMIS CONSTRUIRE OUVERTURE PORTAIL

Par **LITVOI**, le **31/05/2012** à **11:25**

J'aimerais juste avoir un conseil oncernant un permis de construire octroyé à mon voisin pour l'ouverture d'un portail qui me gêne énormément.
J'habite dans un lotissement depuis 20 ans; Nous n'avions pas de problème et nous nous entendions bien tous. Depuis 3 mois nous avons un nouveau voisin et nous avons des problèmes. Voici en quelques mots ce qui nous arrive
la coopropriété fait un angle droit. Ce nouveau voisin a une façade de près de 40 m et 2 ouvertures (1 grand portail et un petit portail. Il vient d'avoir un permis pour un 3ème portail qui bloque en partie la sortie de notre habitation qui se trouve juste dans l'angle. notre portail est la seule sortie possible pour nous car nous sommes enserrés par les 2 voisins sans possiblité de faire une autre ouverture et si nous laissons notre voiture le nez contre notre portail, elle se trouve en partie devant son nouveau portail
Pouvons nous contester. la mairie nous dit que nous avons peu de chance dans un procès qu'en pensez-vous ?

Par **MAMIELYY**, le **28/10/2013** à **11:40**

NOUS AVONS INVESTI IL Y A PLUSIEURS ANNEES DANS L INSTALLATION D UN PORTAIL.
CELUI CI RESTAIT OUVERT DE 7H A 9H OR NOUS VENONS D AVOIR UN COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL QUI DECRETE LAISSER LE PORTAIL OUVERT DE 7H A 10H ET DE 12 H A 14 H.
A QUOI SERT CE PORTAIL SI IL RESTE OUVERT 5 H DANS LA JOURNEE.
COMME L INSTALLATION A ETE VOTE EN AG EST CE QUE LE FONCTIONNEMENT DE CE PORTAIL POUR ETRE GERE PAR LE C.S.
MERCI DE M ECLAIRER

Par **youris**, le **28/10/2013** à **11:45**

bjr,
le conseil syndical n'a pas le pouvoir de prendre ce genre de décisions sauf s'il a reçu mandat de l'assemblée générale.
donc vous demandez au syndic que cette question soit inscrite au prochain ordre du jour de

l'a.g.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés